



Assistante social trop envahissante

Par **luc01**, le **07/08/2009** à **14:45**

Bonjour, mon amie après un signalement auprès du juge des enfants pour sa fille qui était enceinte à 16 ans, elle a accouché à ce jour, vient en permanence harceler mon amie. Quelles sont leurs limites dans leur intervention, ont-elles réellement le droit de venir pourrir moralement la vie de mon amie, une simple mesure éducative a été prise pour l'instant par le juge pourquoi veut-t-on absolument placer cette jeune fille dans un centre maternelle (Bourg en Bresse), pourquoi la visite d'une sage femme à domicile après l'accouchement est-elle obligatoire ?
Je recherche quelqu'un qui pourrait vraiment nous aider car nous sommes perdus face à toutes ces personnes sociales. Quelles sont nos droits face à ça ?
Merci à tous d'avance pour vos réponses.